

Image not found or type unknown



Isolation logement locatif et ventilation

Par **louise936**, le **11/11/2008** à **12:58**

Bonjour, je suis locataire d'une petit maison de 85 m². Celle ci n'a aucune isolation (à peine 5 cm² de laine de verre dans les combles), fenetres simples vitrage (entree d'air par les fenetres), pas de ventilation WC et cuisine. D'où des problèmes de moisissures et d'odeurs!

Je voudrais savoir si un locataire est en droit de demander à l'agence ou au proprietaire, des ameliorations de notre habitat concernant ses sujets précis et si oui, comment dois je procéder?

D'autre part, est ce que l'élagage des arbres incombe au locataire ou au proprietaire?

Merci beaucoup de vos reponses.